




04C - Plan de zonage - Commune - 5 500



Prescription :	19/03/2016
Adopté :	27/06/2023
Enquête publique :	31/12/2023 au 13/01/2024
Approbation :	04/04/2024



**Zonage :**

- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine restante
- UX : zone urbaine destinée aux activités économiques
- UXo : secteur destiné aux activités économiques avec une réglementation concordante avec celle d'Ocquerre
- 1AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- Ac : zone agricole "constructible" pour les besoins des exploitations agricoles
- N : zone naturelle
- Nj : secteur de jardins
- Nparc
- Nchâteau
- Nmoulin

**Prescriptions linéaires :**

- Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 (alignement d'arbres, haie)
- Alignement commercial

**Prescriptions surfaciques :**

- ⊠ Emplacements réservés (L151-41CU)
- ⊠ Eléments identifiés au titre de l'article L151-23CU
- ⊠ Périmètre des OAP
- ⊠ Centralité commerciale
- ⊠ Changement de destination autorisé
- ⊠ Espaces Boisés Classés (L113-1CU)
- ⊠ Lisière protégée (L151-23CU)

**Prescriptions ponctuelles**

- ★ Eléments identifiés au titre de l'article L151-19CU (bâti)
- ★ Eléments identifiés au titre de l'article L151-23CU (arbre)
- ▲ Batiment pouvant potentiellement induire un périmètre de réciprocité

Emplacements réservés	Aménagements prévus :	Au profit de	Superficie (en m²)
N°1	Liaison douce et accès à l'épave immobilière en remplacement de l'actuel Stade	Commune	1410
N°2	Aménagement d'un rond-point	Commune	1386
N°3	Élargissement de la voirie et création de stationnements	Commune	1422
N°4	Création d'un centre culturel et extension de l'école Monet	Commune	4458